



**Association Belge contre les
Maladies neuro-Musculaires
ASBL**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

*"Lutter par tous les moyens
contre les maladies neuromusculaires"*

**SIEGE SOCIAL : rue Achille Chavée 52/02 - 7100 LA LOUVIERE
N° d'entreprise : 0435.150.116
064/ 450.524 - GSM 0499/ 742.327
Mail général : info@abmm.be - Secrétariat : secretariat@abmm.be**

AIDES TECHNIQUES

Prêt d'aides techniques

Notre stock important d'aides techniques vient en aide aux membres. Elles sont très régulièrement empruntées.

Généralement, les aides techniques sont demandées soit par des personnes qui n'ont pas droit à des interventions (ex. personnes dont le handicap n'a pas été constaté par les Agences avant l'âge de 65 ans), soit par des personnes dont l'aide technique ne convient plus à l'évolution de la déficience ou en attente de décision des Pouvoirs publics. Des enfants peuvent aussi essayer du matériel. Elles sont également demandées en dépannage ou en attente d'obtention de son propre matériel.

Des frais d'adaptations, de remise en état et de livraison sont souvent nécessaires et sont pris en charge par l'association. Nous travaillons principalement avec nos bandagistes partenaires HMC, Mobility Concept, Chaiseroulante.be et Qualias Namur, l'asbl P'tits Coups de Pouce ainsi qu'avec le CRETH en ce qui concerne les aides à la communication (projet PA SLA)

Les demandes viennent en majorité des membres atteints de SLA via la Fonction de Liaison SLA, nos bandagistes partenaires, les Centres de Référence neuromusculaires, ...

Les aides techniques mises à disposition proviennent principalement de récupérations chez des personnes qui n'en ont plus l'usage (décès, évolution, renouvellements, ...). Quand l'aide sollicitée n'est pas disponible nous procédons à des achats.

Nous avons la chance de pouvoir louer un hangar de très bonne qualité et de près de 200 m² juste en face de nos locaux afin d'y stocker notre matériel en attente ou en retour de prêt.



Notre hangar de 200 m² est situé juste en face de nos locaux !

Nous y stockons notre matériel en prêt : fauteuils manuels, confort, électroniques, électroniques avec commandes spéciales, lits médicalisés, coussins, matelas alternant, lève-personnes, ...

Si vous avez du matériel dont vous n'avez plus besoin et qui est en bon état, pensez à l'ABMM ! Notre service de prêt est gratuit et réservé à nos membres. Nous viendrons chercher le matériel chez vous.

Projet REMED

Nous avons initié une réflexion en partenariat avec l'intercommunale IDEA sur un projet d'économie circulaire en ce qui concerne la récupération de matériel médical. De nombreuses personnes participent à ces réunions dont l'AViQ (service Aides matérielles), les bandagistes partenaires, P'tits Coups de Pouce, Stent.care, le CRETH, Qualias Namur, divers services de l'IDEA, la Croix Rouge.

L'objectif est de proposer le même service de prêt de matériel que celui de l'ABMM à l'ensemble de la population en visant les personnes qui n'ont pas droit à des interventions des pouvoirs publics pour diverses raisons dont par exemple l'âge, la situation juridique, délais de renouvellement non atteint, ...

Ce projet s'inscrit également dans une perspective de bonne gestion des deniers publics et bien évidemment a aussi une dimension écologique et sociale (économie circulaire).

Une visite d'une entreprise française qui propose ce type de service a été effectuée : <https://www.envieautonomie.org>

Nouveau : Transport PMR



Nous avons **reçu** une camionnette VW Transporter venant de l'asbl SAP Plus qui arrête ses activités de transport. Elle est adaptée pour le transport d'une personne en fauteuil roulant manuel ou électronique.

Les frais de remise en ordre, de contrôle technique, d'immatriculation, de taxe de mise en circulation ont été pris en charge grâce à un don du Rotary Club de La Louvière.

Nous devons encore réfléchir à l'affectation de ce véhicule : location à nos membres, organisation d'un service de transport local, organisation d'un service de transport "longues distances" ...

AIDE FINANCIÈRE

Nous accordons à nos membres des avances récupérables sur interventions des pouvoirs publics pour leur permettre de disposer plus rapidement de l'aide technique indispensable.

Aux membres qui ne peuvent bénéficier d'interventions des pouvoirs publics ou qui doivent prendre à leur charge un supplément non remboursé, nous accordons des prêts sans intérêt ou prenons en charge tout ou partie du supplément à charge.

ORGANISATIONS

Téléthon

Nous organisons le Téléthon Belgique. Cette opération nous permet de trouver les moyens nécessaires à nos actions. Les projets scientifiques sont gérés par l'ABMM-Aide à la Recherche asbl (voir rapport d'activités de cette association).

Nous avons à nouveau obtenu le passage de notre n° d'appel via un partenariat avec VOO sur l'ensemble de la Communauté française ainsi que directement sur les images du Téléthon français grâce à France Télévisions et à l'AFM.

Notre Centre de promesses était toujours installé dans les locaux de l'administration centrale de l'AViQ à Charleroi.

Une cinquantaine de bénévoles se sont succédés pour occuper les 25 téléphones durant les 30 heures du Téléthon.

Manifestations Téléthon

Diverses personnes ont organisé des manifestations en faveur du Téléthon.

Bonbons du Téléthon

L'équipe de fabrication et de vente de sachets de bonbons pour le Téléthon coachée par Bénédicte Bellen sur Bruxelles a eu une nouvelle fois un très bon résultat, **23.870 EUR**, un record.

Signalons également le très bon résultat de nos amis de OYA asbl dans ce domaine dont ils sont les initiateurs avec un versement de **96.015 EUR** versés à l'ABMM - Aide à la Recherche.

Plateforme "jesoutiens.be"

Nous avons mis en place la plateforme "jesoutiens.be". Elle nous permet de récolter des dons en ligne par cartes de crédit ou via Bancontact mais aussi et surtout de proposer nos sachets sur l'ensemble du territoire avec expédition via Mondial Relay. Ceci devrait nous permettre d'augmenter le volume des ventes de sachets.



[À propos](#)

[Faire un don](#)

Faire un don

Vous pouvez faire un don pour aider les malades et/ou pour aider la recherche.

[Aide aux personnes](#)

[Aide à la recherche](#)



telethon.be

[À propos](#)

[Contact](#)

[Politique de confidentialité](#)

[f in](#)

Rue Achille Chavée 52/02
B-7100 LA LOUVIERE
064 45 05 24
0499 74 23 27

Foot-fauteuil

Nous avons sponsorisé l'équipe « Les MEC's Charleroi » (**2.500 EUR**).



Projet Myomusique



Nous avons co-financé ce projet (**10.230,26 EUR**) qui est une initiative de Loïse CONOD (musicothérapeute) et de Pascal CHARDOME (pianiste, guitariste, compositeur, arrangeur) et du Centre de Référence neuromusculaire du CHR de Liège (La Citadelle).

Ce projet consiste en un atelier de création musicale. Myomusique fait le pari de permettre aux myopathes musiciens dans l'âme et aux membres de leur famille de commencer ou continuer à jouer de la musique malgré une diminution de force et de capacité de mouvements inhérentes à leur maladie.



Journée Internationale de la Personne Handicapée

Nous avons participé à la Journée Internationale de la Personne Handicapée à La Louvière (thème : l'annonce du handicap).

ACTIONS POLITIQUES

Elections

Nous avons rencontré, avec d'autres associations, différents parlementaires tant à Bruxelles qu'à Namur dans le cadre de la formation des gouvernements régionaux. Nos différentes revendications

communes ont largement été reprises dans les Déclarations de politiques régionales.

SLA : réunion à la Dienststelle für Personen mit Behinderung

Nous avons rencontré en compagnie des membres de la Fonction de liaison SLA (Fraiture) les ergothérapeutes et responsables de la DPB afin de régler un problème concernant l'obligation de location de matériel aux frais des personnes atteintes de SLA. Nous avons demandé que cette location soit prise en charge par le DPB.

Instances de l'AViQ

Notre Président est membre suppléant de la Branche Handicap de l'AViQ. Il a cependant participé à toutes les réunions de l'instance.

Commission Wallonne des Personnes Handicapées

Notre Président est membre effectif de la Commission Wallonne des Personnes Handicapées. Il y défend les personnes handicapées en général et les personnes atteintes de maladies neuromusculaires en particulier.

Cette structure continue son mandat tant que le nouveau Conseil de Stratégie et de Prospective de l'AViQ n'est pas mise en place.

L'ABMM souhaite la création d'un véritable Conseil Consultatif des Personnes Handicapées au niveau de l'ensemble des compétences de la Région Wallonne ainsi qu'au niveau de celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Conseil de Stratégie et de Prospective étant représentatif du secteur des personnes handicapées mais non des personnes handicapées.

Recours au Conseil d'Etat



Nous avons initié en 2015 un recours au Conseil d'Etat afin d'annuler le dernier arrêté « Aide matérielle » de la Région Wallonne (AWIPH à l'époque) car il constituait selon nous un recul social en instaurant une part contributive, en limitant

l'intervention sur certaines aides techniques alors que d'autres sont purement et simplement supprimées.

Ce recours a été introduit par nous avec le soutien de l'ABP, de la Ligue de la Sclérose en plaques et de l'Association Parkinson.

Le Conseil d'Etat nous a donné raison dans son Arrêt n° 243.760 du 20 février 2019 en annulant purement et simplement l'Arrêté de 2015. Ceci a pris effets au 21 mai 2019. Une grande victoire pour les associations ! Le texte de l'Arrêt est disponible sur notre site.

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

VI^e CHAMBRE

ARRÊT

n° 243.760 du 20 février 2019

A. 216.772/VI-20.551

En cause :

1. l'Association sans but lucratif ASSOCIATION BELGE CONTRE LES MALADIES NEURO-MUSCULAIRES,
2. l'Association sans but lucratif ASSOCIATION BELGE DES PARALYSES,
3. l'Association sans but lucratif LIGUE BELGE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES – COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
4. l'Association sans but lucratif ASSOCIATION PARKINSON,

Convention SLA et autres actions dans le cadre de la SLA

Nous avons poursuivi le travail autour de la « Fonction de liaison SLA », un projet pilote entre les associations SLA (ABMM côté francophone et Liga ALS côté néerlandophone) et Ligue SEP, l'INAMI, le CNRF et le CHU de Charleroi (côté francophone).

Il s'agit de favoriser le maintien au domicile dans de bonnes conditions des personnes atteintes de SLA (ou de Sclérose en plaques au stade avancé) en leur apportant ainsi qu'à leur famille et à leurs réseaux de soins l'expertise des associations, notamment en termes de matériel et celles de praticiens qui ont une expérience dans le domaine (CNRF et CHU de Charleroi). Cette convention s'ajoute à celle concernant l'accueil de ces personnes, quand nécessaire, dans les MRS.

Nous avons également eu des réunions avec le CRETH et la Fonction de liaison concernant l'aide aux personnes atteintes de SLA dont le diagnostic a été posé après l'âge de 65 ans et qui ne peuvent donc prétendre aux aides de l'AViQ ou de PHARE. L'ABMM soutiendra le CRETH (projet spécifique SLA 65+) au cas par cas. Nous avons également soutenu le CRETH par une avance de trésorerie afin de ne pas interrompre le soutien aux personnes atteintes de SLA.

Nous avons encore, avec la Fonction de liaison SLA, poursuivi la réflexion sur la création d'un lieu d'hébergement permettant d'accueillir des personnes en fin de vie dans de bonnes conditions en évitant l'aspect purement médical.

Nous avons aussi comme projet la création d'un site d'information destiné spécifiquement aux patients SLA (sla.care).

Commission Subrégionale du Centre de l'AViQ

L'ABMM est membre de la Commission Subrégionale du Centre de l'AViQ qui est présidée ... par notre Président.

Projet pilote "Soins Intégrés" PACT

Nous faisons partie d'un consortium qui a répondu à un appel à projets de l'INAMI dans le cadre du lancement de plans d'actions locorégionaux pour la prise en charge et l'amélioration des soins aux patients chroniques.



Projet "Screening SMA" (Amyotrophies spinales)

Nous avons poursuivi avec le Dr SERVAIS du Centre de Référence Neuromusculaire de Liège le projet de screening des nouveaux nés dans le but de dépister cette maladie au plus tôt. En effet, maintenant qu'il existe un médicament, il est primordial d'administrer celui-ci le plus tôt possible ce qui aura pour effet de guérir l'enfant alors que pour la forme la plus sévère, le pronostic vital est engagé à court terme.

Le médicament Spinraza® est remboursé en Belgique pour toutes les formes de SMA et pour tous les âges.

Nous avons participé à une réunion au cabinet de la Ministre LINARD afin d'obtenir la prise en charge du screening des SMA dans le cadre du test de Guthrie financé par la Communauté Wallonie-Bruxelles. Ce dossier devrait aboutir en 2022.

SMA Belgium

Nous avons créé avec nos amis de Spierziekten Vlaanderen un groupe commun “**SMA Belgium**” afin de militer en commun sur les matières fédérales dont principalement le remboursement des médicaments disponibles pour cette pathologie. SMA Belgium fait partie de SMA Europe.



Maladie de Steinert : l'ABMM cofondatrice de Euro-DyMa !



Une réunion fondatrice de cette nouvelle association européenne consacrée aux dystrophies myotoniques a eu lieu à Bruxelles, chez notre responsable du groupe “Steinert”, Madame Cathy GIBSON-PETIT.

<http://euro-dyma.eu>



Groupe “Myasthénie Grave”



Nous avons créé un groupe “Myasthénie” car l’ABMM participera en 2020 au lancement d’une étude observationnelle internationale consacrée à cette maladie. Mieux connaître la maladie pour mieux la combattre. Nous appelons les personnes atteintes à nous rejoindre !

Pharma.be

Nous participons au Think Tank “Pharma.be” qui rassemble le secteur pharmaceutique belge. Des réunions de réflexion sont organisées autour de thèmes qui concernent les relations entre l’industrie pharmaceutique et les associations de patients. Cette année, le thème était “*le prix des médicaments*”.



ACTIONS SOCIALES

Action Kiwanis Myopathie

Nous avons participé aux réunions de l’Action Kiwanis Myopathie asbl. Cette association, issue du Club Kiwanis Bruxelles-Centre, vient en aide aux myopathes dans le cadre des aides techniques. Notre Président préside aussi cette association et y apporte son expertise en la matière. Chaque année, un repas-rencontre rassemble les personnes aidées et les membres Kiwaniens.

Certaines demandes d’aide particulièrement lourdes sont prises en charge conjointement entre AKM et l’ABMM (50/50).

Rare Disorders Belgium

Nous sommes membre fondateur de cette association consacrée à la défense et à la représentation des personnes atteintes par une maladie rare. Notre président est membre du Conseil d'administration de cette association.

RDB suit de près la mise en place du Plan Maladies rares et aide également les malades isolés à se rencontrer et donc à se rassembler éventuellement en association.

Accessibilité - CAWaB asbl



Nous sommes membres effectifs du Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles et membre du Conseil d'Administration. Ce collectif rassemble un nombre important d'associations spécialisées en matière d'accessibilité. Notre objectif, en rejoignant cette plateforme, est de porter les besoins spécifiques de nos membres et aussi de renforcer la représentativité du collectif. Le CAWAB travaille en étroite collaboration avec les cabinets ministériels et est porteur d'un projet de "Label accessibilité".

DOSSIERS

BAP (Budget d'Assistance Personnelle)

Dans le cadre de VIA (*), nous gérons un projet pilote consacré au BAP à Bruxelles (budget COCOM de 300.000 EUR).

Nous poursuivons la pression politique à Bruxelles qui n'a malheureusement toujours pas de législation spécifique concernant le BAP.

En Wallonie, nous travaillons au maintien et au développement du BAP.

(*) ViA pour Vie Autonome, collectif de 6 associations militant pour le BAP : ANLH, ABP, Grandir Ensemble, Ligue Braille, Inclusion, ABMM

RÉFLEXIONS ET PROJETS

Brochure “Accueil dans les hôpitaux”

Nous réfléchissons à la réalisation d’une brochure concernant l’accueil des personnes atteintes d’une maladie neuromusculaire dans les hôpitaux. Ce document rassemblerait les besoins spécifiques des patients en termes de nursing, de traitements et reprendrait des données pertinentes pour l’organisation des soins (Centre de Référence, médecin généraliste, équipe infirmières, kiné, ... traitements, contre-indications, ...).

Semaine du muscle

Nous réfléchissons à la mise en place d’une « semaine du muscle » qui serait une série d’actions autour de la thématique de la préservation du capital musculaire dans la population générale et des maladies du muscle.

SNAP (Services Nocturnes d’Assistance à la Personne)

Nous poursuivons la réflexion sur la création de Services Nocturnes d’Aide à la Personne (SNAP). Ce service pourrait venir en aide aux personnes en perte d’autonomie durant la nuit. En effet, nous partons du constat que si il est relativement facile de trouver des services durant la journée (aides familiales, infirmières, titres services ...) c’est beaucoup plus difficile en soirée et durant la nuit, les week-ends et jours fériés.

Des contacts ont été pris avec AVJ Pluriel asbl en vue d'une collaboration sur ce projet (par exemple dans le cadre du dispositif "AVJ dérogatoire").

ADMINISTRATION

Personnel

Madame Gwenaëlle THEVENIER est employée à temps plein grâce à l'obtention de 2 points APE. Elle nous permet de libérer du temps pris par les nombreuses tâches administratives afin de pouvoir nous consacrer au développement de l'association et à ses missions. Elle est également le premier contact pour les membres et les autres personnes qui s'adressent à l'association. Elle gère également les demandes dans le cadre de notre service de prêt de matériel.

Elle est disponible les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9.30 h à 16.30 h (sauf le mercredi jusqu'à 14.30 h.).

Dossier APE

Notre accord a été reconduit jusqu'en décembre 2021.

Secrétariat

Nous avons répondu à de très nombreux courriers et mails, à de nombreux appels téléphoniques, participé à de nombreuses réunions, parcouru de très nombreux kilomètres, ... sans oublier les travaux comptables et les tâches administratives : attestations fiscales, publications légales, dossiers divers.

Comptabilité

La comptabilité de l'association est tenue par la Fiduciaire Fiscodream sprl, rue Joseph Wauters 27 à 6150 Anderlues.

Attestations fiscales

Notre agrément en matière de libéralité est valable pour la période 2017-2020.

Formation

Nous avons participé à un workshop organisé par SANOFI-GENZYME dont le thème était "la communication entre les associations de patients et leurs différents intervenants".

PARTENARIATS

L'ABMM est membre de

- SMA Europe
- Euro Dyma
- PACT asbl
- Action Kiwanis Myopathie - AKM asbl
- Belgian Brain Council - BBC asbl
- Grandir ensemble - Regroupement d'associations de parents de personnes handicapées asbl
- Rare Disorders Belgium - RDB asbl
- Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles – CAWAB asbl
- Mouvement VIA - Vie Autonome

L'ABMM participe aux travaux :

- de la Branche Handicap de l'AViQ (membre suppléant)
- de la Commission Wallonne des Personnes Handicapées
- du Conseil Consultatif louviérois des Personnes Handicapées
- de la Commission Subrégionale de la Région du Centre de l'AViQ

DIVERS

- Nous avons participé aux réunions dans le cadre des 20 ans du Centre de Référence neuro-Musculaire de Saint-Luc et des 5 ans du Centre de Référence neuro-Musculaire d'Erasmus.
- Notre salle de réunion a été utilisée dans le cadre des réunions de la Commission Subrégionale de l'AViQ (et de ses différents groupes de travail), du Conseil Consultatif louviérois des Personnes Handicapées, des formations de l'ASBL Inclusion, des Assemblées Générales d'AVJ Pluriel, et de la copropriété "Les Jardins de la Louve", des réunions de PACT.
- Nous avons participé à la réunion annuelle du Registre belge des maladies neuro-musculaires (BNMDR).
- Nous avons présenté l'ABMM à la Haute École HELHa section Marketing à La Louvière qui participe à notre vente de friandises dans le cadre de notre Téléthon.

COMMUNICATION

Site Internet

Notre site est le cœur de notre communication. Il est régulièrement mis à jour.

Nos noms de domaines :

www.telethon.be

www.téléthon.be

www.telethon-belgique.org

www.telethon-belgique.com

www.myopathie.be (en commun avec Spierziekten Vlaanderen)

www.myopathie.eu (en commun avec Spierziekten Vlaanderen)

www.abmm.be
www.sla.care

Réseaux sociaux

Nous sommes présents principalement sur Facebook mais aussi sur Twitter et LinkedIn. Ceci nous permet de diffuser nos informations en temps réel et d'avoir une interaction avec nos membres et sympathisants connectés.

Notre groupe Facebook compte plus de 750 membres :
<https://www.facebook.com/groups/ABMMasbl/>

Groupe fermé "Maladie de Pompe" :
<https://www.facebook.com/groups/GroupePompeABMM/>

Publications payantes

Afin de nous faire connaître nous avons pris des espaces dans "Le Guide des Dons et Legs", dans la brochure du Salon d'Automne-BATI Centre (La Louvière) et dans la brochure disponible dans les avions de Brussels Airlines grâce à une réduction très substantielle suite à un désistement.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Béatrice MASQUELIER
- Arabelle WILLEMS
- Jean-Marie HUET
- Ghislain LEMAUUR
- Vincent LEMAUUR

COTISATION

Association Belge contre les
Maladies neuro-Musculaires ASBL

rue Achille Chavée 52/02 - 7100 LA LOUVIERE
064/ 450 524 - info@abmm.be



téléthon.be

MEMBRE

Seulement 10 EUR/an !
de date à date

(nous vous envoyons un avis
avant la fin de la période)

Vous êtes concerné.e par une maladie neuromusculaire, rejoignez l'ABMM et soutenez son action en versant votre cotisation sur ce compte spécifique, **ensemble nous sommes plus forts !**

BE27 0012 1277 8973

Pour soutenir nos actions :

BE42 7512 0432 2254

Titulaire : ABMM asbl
rue Achille Chavée 52/02
7100 LA LOUVIERE

Attestation fiscale pour tout don de 40 EUR min/an

En 2020 uniquement,
vous récupérez 60 % du montant sur vos impôts !
Nous sommes aussi agréés dans le cadre des legs.

Jean-Marie HUET

Président

N° d'entreprise : 0435.150.116

ABMM Aide à la Recherche ASBL
rue Achille Chavée 52/02 - 7100 LA LOUVIÈRE

N° d'entreprise : 0472 456 910

064/ 450 524 - 0499/ 742 327

info@abmm.be

www.telethon.be



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

"Vaincre les maladies neuromusculaires"

Les projets financés sont issus du résultat d'un appel d'offres auprès des universités du pays.

**ASSOCIATION BELGE CONTRE LES MALADIES NEURO-MUSCULAIRES
AIDE A LA RECHERCHE ASBL**

rue Achille Chavée 52/02 - 7100 LA LOUVIERE - RPM 0472 456 910
Tél ++32 (0)64 450 524 – GSM ++32 (0)499 742 327
info@abmm.be - <http://www.téléthon.be>

**APPEL A PROJETS DE RECHERCHE
« téléthon.be 2019-2020 »**

L'Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires – Aide à la Recherche ASBL lance un appel d'offres de projets de recherche sur les thèmes suivants :

- Développement de thérapeutiques concernant les maladies neuromusculaires
- Recherche fondamentale sur les maladies neuromusculaires
- Connaissance du système musculaire (myologie) et de sa commande nerveuse terminale
- Amélioration de la prise en charge des malades



Le budget total attribué **par projet** ne dépassera pas

20.000 €

et ne pourra pas faire l'objet d'un overhead



Les projets sont choisis par le Conseil d'administration de l'association sur proposition d'un Jury composé des membres de son Conseil scientifique (composition disponible sur notre site).

Les projets prévoyant une collaboration pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

La préférence ira à des projets belges.

Pour leur lisibilité, les textes seront rédigés en format équivalent à Arial police 12.

L'offre doit contenir :

- une description précise du projet et des objectifs poursuivis (maximum 4 pages);
- un texte de vulgarisation du projet en français avec autorisation de publication (1/2 page);
- la composition de l'équipe concernée par le projet ainsi qu'un bref résumé des activités antérieures de celle-ci (la liste bibliographique sera limitée aux 5 publications les plus importantes dans le sujet de la demande);
- un rapport au sujet du projet pour lequel l'équipe aurait déjà bénéficié d'une subvention de l'association (maximum 3 pages) + copie des publications éventuelles;
- le budget du projet faisant apparaître les autres sources de financement ainsi que la contribution souhaitée;
- une autorisation du comité d'éthique (si expérimentation animale et/ou recherche clinique)

**Un rapport d'activité sur l'état d'avancement des travaux du projet subventionné
devra être adressé à l'association endéans les deux ans.**

**Les projets doivent parvenir à l'ABMM – Aide à la Recherche asbl,
le 02 décembre 2019 au plus tard, uniquement par courrier électronique
en format PDF sur info@abmm.be**

Les projets retenus se trouveront sur www.téléthon.be au plus tard le 31 mars 2020
Ils seront subventionnés en fonction des résultats des « Téléthon Belgique » 2019 et 2020

Jean-Marie HUET
Président ABMM-Aide à la Recherche ASBL

Jean-Marie GILLIS
Président du Conseil Scientifique

Les projets reçus sont évalués par notre Conseil scientifique. Ils sont envoyés à chaque membre, une réunion plénière du Conseil permet une évaluation pluridisciplinaire. Les membres qui sont concernés par un dossier ne participent pas à l'évaluation de celui-ci.

Composition du Conseil Scientifique :

- Professeur Jean-Marie GILLIS (Président)
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
- Professeur Alexandra BELAYEW
UNIVERSITE DE MONS-HAINAUT
- Professeur Dr Jan DE BLEECKER
UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS GENT
- Professeur Dr Peter DE JONGHE
UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS ANTWERPEN
- Docteur Nathalie GOEMANS
UNIVERSITAIRE ZIEKENHUIZEN LEUVEN
- Professeur Dr Jean-Paul MISSON
CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA CITADELLE
- Professeur Massimo PANDOLFO
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
- M. Michel TOUSSAINT (Dr en kinésithérapie)
ZIEKENHUIS INKENDAAL

- Professeur Dr Peter VAN DEN BERGH
CLINIQUES UNIVERSITAIRES SAINT-LUC
- Professeur Dr Christine VERELLEN-DUMOULIN
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
- Professeur Bertrand FONTAINE
HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE, PARIS
- Docteur Laurent SERVAIS
CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA CITADELLE
(Centre de Référence neuromusculaire)

Composition du Conseil d'Administration :

- Béatrice MASQUELIER
- Arabelle WILLEMS
- Jean-Marie HUET
- Ghislain LEMAUR
- Vincent LEMAUR

Pour soutenir la recherche en Belgique :

BE70 7512 0451 3325

BIC : AXABBE22

Titulaire : ABMM-Aide à la Recherche asbl
rue Achille Chavée 52/02
7100 LA LOUVIERE

Attestation fiscale pour tout don de 40 EUR min/an

**Exceptionnellement, en 2020, récupérez sur vos impôts
60 % de votre don (normalement 45 %)
Nous sommes également agréés pour les legs**

2 projets de recherche financés en 2019

(solde de l'appel à projets 2017/2018)

2017-2018/13 Développement de nouveaux critères d'évaluation de la fonction musculaire dans le cadre d'essais cliniques pour la FSHD

Promoteur : Alexandre LEGRAND MD, PhD, Chef de service
Laboratoire de Physiologie et Réadaptation Respiratoire, Institut des Sciences
Université de Mons
Service de Physiologie, Physiopathologie & Réadaptation Respiratoire
Pentagone, aile 1C
Avenue du Champ de Mars 6
7000 MONS

Budget : 20.000 EUR

La dystrophie facio-scapulo-humérale (FSHD) est une maladie génétique qui débute par une faiblesse des muscles du visage. Lorsque la maladie évolue, les muscles des ceintures sont atteints et la marche peut être altérée. Il n'existe pas encore de traitement mais certaines stratégies thérapeutiques sont actuellement testées dans des études cliniques.

Pour évaluer l'efficacité d'un traitement, quel qu'il soit, il est nécessaire de disposer de méthodes pour mesurer la force musculaire des patients. Ces méthodes doivent être simples à mettre en œuvre, quantitatives et reproductibles. De plus, les « critères d'évaluation » doivent être centrés sur la réalité du patient et devraient permettre d'évaluer des patients avec une atteinte légère à très sévère. Le but de notre étude est de développer une méthode permettant d'évaluer la force de muscles du visage. L'atteinte de ces muscles est en effet précoce et caractéristique de la FSHD. Cette étude sera réalisée en collaboration le Dr Servais, au CHR de la Citadelle à Liège. Son équipe valide actuellement une autre méthode, basée sur une montre permettant d'enregistrer en continu les mouvements des patients à leur domicile (Actimyo). Les nouveaux systèmes de mesure seront testés chez des volontaires sains et chez une 15aine de patients atteints de FSHD. Ils seront aussi comparés aux tests utilisés classiquement dans les essais cliniques pour les maladies neuromusculaires au sens large. Nous pourrons ainsi valider des systèmes

de mesures innovants pour la FSHD, de manière à pouvoir les utiliser dans les essais thérapeutiques actuels et futurs.

Parmi les stratégies thérapeutiques actuelles pour la FSHD, nos collaborateurs au CHU de Montpellier (Pr Laoudj-Chenivesse) ont pu montrer les bénéfices d'une supplémentation en anti-oxydants sur la force du quadriceps (un muscle de la jambe). Dans la perspective d'inclure les nouveaux tests de la fonction musculaire dans cet essai thérapeutique, une mesure du stress oxydant chez les patients atteints de FSHD complètera nos analyses (Pr Pincemail, CHU de Liège).

2017-2018/15 Pathological mechanisms underlying intra-muscular fat tissue accumulation in a murine model of myopathy

Promoteur : Anne-Emilie DECLEVES, PhD, Chef de service
Service de Biologie Moléculaire
Institut des Sciences et Techniques de la Santé
Université de Mons
Pentagone 3A, 6 Avenue du Champ de Mars
7000 Mons

Budget : 20.000 EUR

Notre étude porte sur un phénomène observé dans certaines myopathies : le remplacement des cellules (fibres) musculaires par du tissu graisseux. Chez les patients atteints de dystrophie de Duchenne, de Becker ou encore de la dystrophie Facio-Scapulo-Humérale (FSHD), des cellules graisseuses (adipocytes) sont présentes autour des fibres musculaires et des gouttelettes de lipides s'accumulent dans ou autour de ces fibres. Cependant, les processus à l'origine de cette « graisse intra-musculaire » restent à ce jour en grande partie inconnus.

Notre équipe s'intéresse aux signaux cellulaires permettant aux cellules musculaires et graisseuses de communiquer. Nous pensons que la proximité entre les cellules graisseuses et les cellules musculaires dans les myopathies pourraient modifier ces signaux et jouer un rôle dans la dégénérescence du muscle et son remplacement progressif par du tissu graisseux. Les molécules participant à ce dialogue (dit « cross-talk ») ne sont pas encore totalement connues. Certaines protéines telles que des cytokines ou même des micro-ARN sont potentiellement impliqués. Notre étude vise à élucider le rôle de l'AMPK (un puissant senseur énergétique de la cellule) dans ce processus. En particulier, nous nous intéresserons à son effet sur la

production de NO, une molécule bioactive importante pour la fonction musculaire mais pouvant causer un stress dit « nitrosatif » et des dommages cellulaires si elle est produite de manière inappropriée.

Pour ce faire, nous utiliserons un modèle de souris nouvellement mis en place par nos collaborateurs du service de Physiologie et de Réadaptation Respiratoire de l'UMONS (Dr A. Tassin, Pr A Legrand). Ce modèle mime une dégénérescence musculaire locale dans un muscle de la patte, par injection d'un ADN codant pour DUX4, gène causal de la FSHD.

En renforçant nos connaissances sur le lien entre l'AMPK et NO dans la perte progressive du nombre de fibres musculaires et l'apparition de graisse intra-musculaire, nous espérons offrir de nouvelles perspectives dans la conception d'approches thérapeutiques pour les myopathies.

Prix Denyse BOURGEOIS



Le Prix Denyse Bourgeois a été instauré en hommage à notre ancienne Présidente. Il vise à aider un.e étudiant.e à participer à un congrès ou un stage à l'étranger afin de lui permettre non seulement d'augmenter ses connaissances mais aussi à développer son réseau.

Le Prix Denyse Bourgeois (800 EUR) a été remis à **Thuy Hàng NGUYEN (UMons)** pour sa participation au congrès de la FSH Society à Marseille en juin 2019.

Denyse BOURGEOIS
Fondatrice de l'ABMM en juin 1988
Présidente jusqu'en juin 2000
05 décembre 1937 - 05 décembre 2010



Suite à l'appel à projets 2019/2020, nous avons financé début 2020 un total de 13 projets pour un montant de 260.000 EUR.

Voir sur notre site, rubrique "Téléthon Belgique" :

https://www.telethon.be/Les-projets-de-recherche-2019-2020_a379.html



"Le Téléthon c'est le refus de baisser les bras devant l'adversité, c'est la solidarité en actes, c'est la conviction que l'effort de recherche apportera des solutions."

Jean-Marie GILLIS, Président du Conseil Scientifique

Don en ligne : www.jesoutiens.be
Par virement : **BE70 7512 0451 3325**

2019

COMPTES ANNUELS
au 31.12.2019

ASSOCIATION BELGE CONTRE
LES MALADIES NEURO-
MUSCULAIRES ASBL

Réalisés par la
SRL Fiduciaire Fiscodream
Rue Joseph Wauters 27 – 6150 Anderlues
Tél : 071/54.33.09
TVA BE 0412.837.542

1) Attestation

2) Comptes annuels internes

Page 1	Actif
Page 2	Passif
Page 3	Compte de résultats
Page 4	Compte de résultats
Page 5	Compte de résultats (fin)
Page 6	Affectations et prélèvements

3) Annexes fiscales

Page F1	Concordance salariale
Page F2	Détails divers
Page F3	Détails divers

Tableau d'amortissement (1 page)

SRL FIDUCIAIRE FISCODREAM
Rue Joseph Wauters, 27
6150 Anderlues
071/54.33.09
alain@figoma.be

Aux Membres de l'Assemblée générale
de l'ASBL A.B.M.M.

Anderlues, le 26 juin 2020.

ATTESTATION

Par la présente, en vertu du mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes annuels de votre ASBL établis au 31 décembre 2019.

Le total du bilan s'élève à 532.854,66 €, les fonds propres sont de 479.981,79 € se décomposant comme suit : 169.772,37 € à titre de fonds en attente d'affectation et de 310.209,42 € de fonds en attente d'affectation correspondant à la valeur résiduelle des investissements.

Le total des produits de l'exercice s'élève à 141.124,53€, le total des charges est de 138.465,71€, soit un bénéfice de 2.658,82 €.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultats ont été vérifiés; ils correspondent à la situation d'inventaire.

J'atteste que les comptes annuels reflètent la situation patrimoniale et financière de l'ASBL.

Certifié sincère et véritable,

Alain BASTIN
Comptable-Fiscaliste agréé



31/12/2019

1. Bilan après répartition - Actif

Libellé	Case	Exercice (2020)
Actifs immobilisés - Frais d'établissement exclus	21/28	311.709,42
Immobilisations corporelles	22/27	310.209,42
<i>Terrains et constructions</i>	22	287.575,78
220000 - TERRAINS	22	68.584,01
221000 - CONSTRUCTIONS	22	289.059,93
221090 - AMORTISSEMENTS SUR CONSTRUCTIO	22	-70.068,16
<i>Installations, machines et outillage</i>	23	1.318,18
231200 - MATERIELS DESTINES AUX PRETS	23	2.939,07
231290 - AMORTISSEMENTS SUR MAT. DEST.	23	-1.620,89
<i>Mobilier et matériel roulant</i>	24	7.998,68
241000 - MATERIEL DE BUREAU	24	17.830,50
241090 - AMORTISSEMENTS SUR MAT. DE BUR	24	-9.831,82
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	26	13.316,78
260000 - AMENAGEMENTS BATIMENTS	26	35.456,91
260090 - AMORTISSEMENTS SUR AMENAGEMENT	26	-22.140,13
Immobilisations financières	28	1.500,00
<i>Autres immobilisations financières</i>	284/8	1.500,00
<i>Autres immobilisations financières - Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	1.500,00
288010 - GARANTIE LOCATIVE HANGAR	285/8	1.500,00
Actifs circulants	29/58	221.145,24
Créances à un an au plus	40/41	62.793,75
<i>Créances commerciales à un an au plus</i>	40	3.706,68
400000 - CLIENTS	40	1.206,00
407000 - CREANCES DOUTEUSES	40	2.500,68
<i>Autres créances à un an au plus</i>	41	59.087,07
416700 - AUTRES CREANCES	41	59.087,07
Valeurs disponibles	54/58	157.707,79
550100 - AXA EPARGNE - (-53) 755-467627	54/58	80.248,14
550101 - AXA C/C - (-54) 751-2043222-54	54/58	4.271,48
550102 - AXA EPARGNE 755-4386355-68	54/58	564,59
550200 - FORTIS C/C 001-2127789-73	54/58	829,02
550201 - FORTIS EPARGNE 035-3164929-54	54/58	70.773,90
550500 - CAISSE	54/58	1.020,66
Comptes de régularisation - Actif	490/1	643,70
490000 - CHARGES A REPORTER	490/1	643,70
Actif	20/58	532.854,66

31/12/2019

1. Bilan après répartition - Passif

Libellé	Case	Exercice (2020)
Capitaux propres	10/15	479.981,79
Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	479.981,79
140000 - FONDS EN ATTENTE D AFFECTATION	14	169.772,37
140010 - F.A. D'AFFECT. - VALEUR RES. D	14	310.209,42
Dettes	17/49	52.872,87
Dettes à un an au plus	42/48	52.872,87
<i>Dettes commerciales à un an au plus</i>	44	1.387,23
<i>Fournisseurs et factures à recevoir à un an au plus</i>	440/4	1.387,23
440000 - FOURNISSEURS	440/4	1.387,23
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	45	5.370,17
<i>Dettes salariales et sociales</i>	454/9	5.370,17
455000 - SALAIRES A PAYER	454/9	1.755,80
456000 - PROVISION PECULES DE VACANCES	454/9	3.614,37
<i>Autres dettes à un an au plus</i>	47/48	46.115,47
489000 - COMPTE COURANT HUET	47/48	114,54
489100 - COMPTE COURANT ABMM AR	47/48	25.000,00
489204 - CREANCE VOITURE LEA	47/48	19.874,93
489205 - CREANCE COMMUNAUTE FRANCAISE	47/48	500,00
489206 - CREANCE DONS POUR AMELIE	47/48	626,00
Passif	10/49	532.854,66

31/12/2019

2. Compte de résultats (liste) - Page 1

Libellé	Case	Exercice (2020)
Ventes et prestations - Produits d'exploitation non récurrents inclus	70/76A	141.095,26
<i>Chiffre d'affaires</i>	70	50.990,69
700300 - BONBONS TELETHON	70	50.103,69
700500 - OBJETS TELETHONS	70	37,00
700700 - LOCATION SALLE	70	850,00
<i>Production immobilisée</i>	72	83.878,41
730000 - COTISATIONS	72	3.115,00
732000 - DONS	72	39.610,63
734000 - LEGS	72	41.152,78
<i>Autres produits d'exploitation</i>	74	6.226,16
746010 - INTERVENTION FOREM	74	6.226,16
Coût des ventes et des prestations - Charges d'exploitation non récurrentes incluses	60/66A	137.393,52
<i>Approvisionnements et marchandises</i>	60	30.903,80
<i>Approvisionnements et achats de marchandises et fournitures</i>	600/8	30.903,80
604000 - ACHATS TELETHON	600/8	30.903,80
<i>Services et biens divers</i>	61	40.936,26
610100 - CHARGES LOCATIVES	61	2.444,50
610200 - ENTRETIEN BATIMENT	61	415,70
610230 - LOCATION HANGAR	61	6.641,47
610250 - LOCATION ALARME	61	545,64
610260 - LOCATION EXTINCTEUR	61	115,72
611100 - LOCATION TAPIS	61	349,07
611200 - CAMIONNETTE	61	1.258,99
611350 - FRAIS DE REUNIONS	61	600,70
612000 - EAU	61	147,75
612085 - FRAIS PARKING VEHICULES	61	17,50
612100 - GAZ	61	978,44
612101 - GAZ HANGAR	61	489,18
612110 - ELECTRICITE	61	760,37
612111 - ELECTRICITE HANGAR	61	329,47
612112 - EAU HANGAR	61	130,75
612310 - DEPLACEMENTS	61	1.207,59
612322 - MYOMUSIQUE	61	10.250,26
612400 - IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUR	61	991,91
612700 - PUBLICITES	61	1.972,90
612800 - HEBERGEMENT INTERNET	61	237,62
613020 - HONORAIRES FIDUCIAIRES	61	1.911,25
613200 - COTISATIONS AUTRES ASSOCIATION	61	105,00
613400 - FRAIS DE GESTION SECRETARIAT S	61	915,28
613700 - TELEPHONE, INTERNET	61	568,22
613730 - FRAIS POSTAUX	61	2.351,30
613820 - DOCUMENTATION	61	302,50
614000 - ASSURANCE	61	567,92
615000 - PRECOMPTE MOBILIER	61	3,75
615300 - FRAIS DE TRANSPORT	61	3.507,78
616400 - FRAIS DE REPRESENTATIONS, RECE	61	778,74
616500 - FRAIS INFORMATIQUE	61	38,99
<i>Rémunérations, charges sociales et pensions</i>	62	24.394,26
620000 - REMUNERATIONS IMPOSABLES + FRA	62	21.623,55
621000 - COTISATION ONSS	62	2.493,81
623290 - UTILISATION/REPRISE PROV.POUR	62	47,25
623410 - MEDECINE DU TRAVAIL	62	229,65
<i>Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorpor</i>	630	16.497,56
630221 - DOT. AMORT. SUR CONSTRUCTIONS	630	8.758,52
630231 - DOT. AMORT. SUR MAT. DESTINES	630	587,81
630241 - DOT. AMORT. SUR MAT. DE BUREAU	630	3.306,30

31/12/2019

2. Compte de résultats (liste) - Page 1

Libellé	Case	Exercice (2020)
630260 - DOT. AMORT. SUR AMENAGEMENTS	630	3.844,93
Charges d'exploitation diverses	640/8	24.661,64
640100 - PRECOMPTE IMMOBILIER	640/8	1.616,08
640200 - PRECOMPTE MOBILIER TAXES IMPOT	640/8	0,19
640800 - TAXES REPROBEL	640/8	36,21
643000 - DONS DE L'ASBL	640/8	22.977,16
643100 - SUBVENTION SCREENING SMA	640/8	32,00
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	3.701,74

31/12/2019

2. Compte de résultats (liste) - Page 2

Libellé	Case	Exercice (2020)
Produits financiers - Produits financiers non récurrents inclus	75/76B	29,27
<i>Produits financiers</i>	75	29,27
<i>Produits des actifs circulants</i>	751	26,06
751000 - PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS	751	26,06
<i>Autres produits financiers</i>	752/9	3,21
755000 - ECARTS DE PAIEMENTS AVANTAGEUX	752/9	3,21
Charges financières - Charges financières non récurrentes incluses	65/66B	403,91
<i>Charges financières</i>	65	403,91
<i>Charges des dettes</i>	650	300,10
650400 - INTERETS ET FRAIS FOURNISSEURS	650	300,10
<i>Autres charges financières</i>	652/9	103,81
655000 - ECARTS DE PAIEMENTS DESAVANTAG	652/9	0,74
656000 - ESCOMPTES ACCORDES	652/9	12,00
656100 - FRAIS DE BANQUE ET CCP	652/9	91,07
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	3.327,10
Impôts sur le résultat	67/77	668,28
<i>Impôts belges et étrangers</i>	670/3	668,28
671010 - TAXES COMPENSATOIRES REVENUS A	670/3	668,28
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	2.658,82
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	2.658,82

31/12/2019

Affectations et prélèvements

Libellé	Case	Exercice (2020)
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	479.981,79
<i>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</i>	<i>(9905)</i>	<i>2.658,82</i>
<i>Bénéfice (Perte) reporté(e)</i>	<i>14P</i>	<i>477.322,97</i>
<i>790000 - FONDS EN ATTENTE DE L'EXERCICE</i>	<i>14P</i>	<i>477.322,97</i>
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(14)	479.981,79
<i>693000 - FONDS A AFFECTER</i>	<i>(14)</i>	<i>479.981,79</i>

2019

COMPTES ANNUELS
au 31.12.2019

ASSOCIATION BELGE CONTRE LES
MALADIES NEURO-MUSCULAIRES
AIDE A LA RECHERCHE ASBL

Réalisés par la
SRL Fiduciaire Fiscodream
Rue Joseph Wauters 27 – 6150 Anderlues
Tél : 071/54.33.09
TVA BE 0412.837.542

1) Attestation

2) Comptes annuels internes

Page 1	Actif
Page 2	Passif
Page 3	Compte de résultats
Page 4	Compte de résultats (fin)
Page 5	Affectations et prélèvements

3) Annexe fiscale

Tableau d'amortissement (1 page)

SRL FIDUCIAIRE FISCODREAM
Rue Joseph Wauters, 27
6150 Anderlues
071/54.33.09
alain@figoma.be

Aux Membres de l'Assemblée générale
de l'ASBL A.B.M.M.A.R.

Anderlues, le 26 juin 2020.

ATTESTATION

Par la présente, en vertu du mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes annuels de votre ASBL établis au 31 décembre 2019.

Le total du bilan s'élève à 265.034,81 €, les fonds propres sont de 264.428,33 € correspondant aux fonds en attente d'affectation.

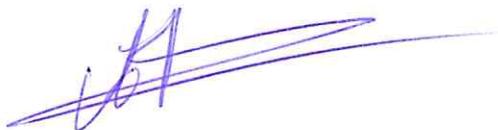
Le total des produits de l'exercice s'élève à 158.273,12€, le total des charges est de 48.014,50€, soit un bénéfice de 110.258,62 €.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultats ont été vérifiés; ils correspondent à la situation d'inventaire.

J'atteste que les comptes annuels reflètent la situation patrimoniale et financière de l'ASBL.

Certifié sincère et véritable,

Alain BASTIN
Comptable-Fiscaliste agréé



31/12/2019

1. Bilan après répartition - Actif

Libellé	Case	Exercice (2020)
Actifs immobilisés - Frais d'établissement exclus	21/28	639,58
Immobilisations corporelles	22/27	639,58
<i>Mobilier et matériel roulant</i>	24	639,58
240000 - MOBILIER	24	2.668,91
240090 - AMORTISSEMENTS SUR MOBILIERS	24	-2.668,91
241000 - MATERIEL DE BUREAU	24	6.896,62
241090 - AMORTISSEMENT SUR MAT. DE BURE	24	-6.257,04
Actifs circulants	29/58	264.395,23
Créances à un an au plus	40/41	25.000,00
<i>Autres créances à un an au plus</i>	41	25.000,00
416930 - COMPTE COURANT ABMM	41	25.000,00
Valeurs disponibles	54/58	239.395,23
550100 - AXA EPARGNE 755-4705787-79	54/58	239.164,91
550101 - AXA C/C - 751-2045133-25	54/58	230,32
Actif	20/58	265.034,81

31/12/2019

1. Bilan après répartition - Passif

Libellé	Case	Exercice (2020)
Capitaux propres	10/15	264.428,33
Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	264.428,33
140000 - FONDS EN ATTENTE D AFFECTATION	14	264.428,33
Dettes	17/49	606,48
Dettes à un an au plus	42/48	606,48
<i>Dettes commerciales à un an au plus</i>	44	606,48
<i>Fournisseurs et factures à recevoir à un an au plus</i>	440/4	606,48
440000 - FOURNISSEURS	440/4	606,48
Passif	10/49	265.034,81

31/12/2019

2. Compte de résultats (liste) - Page 1

Libellé	Case	Exercice (2020)
Ventes et prestations - Produits d'exploitation non récurrents inclus	70/76A	156.856,00
<i>Production immobilisée</i>	72	156.154,20
732000 - DONS	72	156.154,20
<i>Autres produits d'exploitation</i>	74	701,80
745000 - FRAIS RECUPERES PERIODE ANTERI	74	701,80
Coût des ventes et des prestations - Charges d'exploitation non récurrentes incluses	60/66A	47.984,35
<i>Services et biens divers</i>	61	46.163,36
612360 - DONS DE L'ASBL	61	1.082,00
612450 - FRAIS POSTAUX	61	1.380,00
612700 - PUBLICITES	61	1.500,00
613020 - HONORAIRES FIDUCIAIRES	61	1.398,76
613501 - PROJET UMONS	61	40.000,00
615000 - PRECOMPTE MOBILIER	61	2,60
615100 - PRIX DENISE BOURGEOIS	61	800,00
<i>Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorpor</i>	630	513,14
630241 - DOTATIONS AMORT. SUR MAT. DE B	630	513,14
<i>Charges d'exploitation diverses</i>	640/8	1.307,85
640100 - PRECOMPTE IMMOBILIER	640/8	1.307,85
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	108.871,65

31/12/2019

2. Compte de résultats (liste) - Page 2

Libellé	Case	Exercice (2020)
Produits financiers - Produits financiers non récurrents inclus	75/76B	1.417,12
<i>Produits financiers</i>	75	17,35
<i>Produits des actifs circulants</i>	751	17,35
751000 - PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS	751	17,35
<i>Produits financiers non récurrents</i>	76B	1.399,77
761010 - REPRISE AMORTISSEMENTS ANTERIE	76B	1.399,77
Charges financières - Charges financières non récurrentes incluses	65/66B	30,15
<i>Charges financières</i>	65	30,15
<i>Autres charges financières</i>	652/9	30,15
656100 - FRAIS DE BANQUE ET CCP	652/9	30,15
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	110.258,62
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	110.258,62
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	110.258,62

31/12/2019

Affectations et prélèvements

Libellé	Case	Exercice (2020)
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	264.428,33
<i>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</i>	<i>(9905)</i>	<i>110.258,62</i>
<i>Bénéfice (Perte) reporté(e)</i>	<i>14P</i>	<i>154.169,71</i>
<i>790000 - FONDS ATTENTE AFFECT. EXERCICE</i>	<i>14P</i>	<i>154.169,71</i>
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(14)	264.428,33
<i>693000 - FONDS A AFFECTER</i>	<i>(14)</i>	<i>264.428,33</i>